



## Commentaires généraux

L'inspectrice n'est pas en mesure d'observer la surface protectrice entourant la structure fixe en raison du sol gelé. De plus, l'inspectrice n'est pas en mesure observer les types de matière en raison de la présence de neige. Ces éléments seront examinés à une date ultérieure.

Une discussion est tenue avec l'administratrice afin de clarifier que les deux personnes éducatrices admissibles doivent compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel avant la date d'expiration du permis, soit le 28 février 2026.

Le ratio est respecté au moment de l'inspection.

original signé par

**Monica Maltais**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 05 février 2026**

Date

original signé par

**Divine Bika Mfingoulou**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 05 février 2026**

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*